

OMAbc

Informations destinées aux membres de l'association OMAS GEGEN RECHTS, Suisse

Le présent document a pour objectif de rassembler de manière claire les informations fondamentales les plus importantes concernant l'association OMAS GEGEN RECHTS Suisse. Il s'adresse en particulier aux nouveaux membres et vise à faciliter leur intégration et leur orientation au sein de l'association.

Généralités (**Allgemein**)

- Le manifeste, les statuts et l'organigramme font autorité pour toutes les OMAS. Tous ces documents sont disponibles sur notre site web : www.omasgegenrechts.ch.
- Les OMAS GEGEN RECHTS sont une association à but non lucratif. Elle se compose d'un comité directeur, d'un conseil d'administration, de groupes régionaux (RG), de groupes de travail (AG) et de tous les membres.
- Tous les organes s'organisent de manière autonome. Ils décident eux-mêmes de leurs canaux de communication, de leurs réunions, de leurs actions, de leur culture décisionnelle, de la répartition des tâches et des réseaux partiels. La règle suivante s'applique : créer des réseaux avec parcimonie et ne pas se laisser instrumentaliser.
- Les OMAS GEGEN RECHTS sont politiques, mais neutres sur le plan partisan. Elles prennent parti pour la démocratie.
- Les OMAS s'engagent comme elles le peuvent et le veulent, avec sérieux et bonne humeur.
- Nous veillons les unes sur les autres et respectons le retrait des membres.
- Nous respectons les règles de protection des données en vigueur en Suisse et ne transmettons pas les données des membres.

Groupes de travail (**Arbeitsgruppen**)

- Les groupes de travail traitent des thèmes prioritaires.
- Ils peuvent être régionaux et/ou suprarégionaux/nationaux.
- Les groupes de travail peuvent être créés à l'initiative des membres de l'OgR, du matronat ou du comité directeur.
- Chaque groupe de travail désigne une matrone.
- Ils ont la possibilité de nommer une suppléante à la matrone.

Présence à l'extérieur (**Auftreten nach aussen**)

- En accord avec les OMAS en Autriche et en Allemagne, nous écrivons toujours le nom OMAS GEGEN RECHTS en majuscules et nous respectons les modèles de conception (logo OMA noir et blanc bien connu sur les affiches, badges, autocollants, etc.).
- Nous recommandons de clarifier les apparitions publiques (manifestations, veillées, etc.) avec les autorités compétentes (attention : respecter les réglementations cantonales et communales) et l'organisateur.
- Lors d'apparitions publiques, nous portons les gilets OMAS, les badges OMAS, les housses de sac à dos, les bonnets rouges et/ou les affiches/bannières.
- Lors des manifestations publiques, nous restons ensemble et veillons les unes sur les autres.

Actes illégaux (**G**esetzeswidriges handeln)

Les actions telles que la pose d'autocollants, les sit-in, etc. sont généralement illégales. Leur mise en œuvre et la participation à celles-ci relèvent de la responsabilité du groupe de travail/du groupe de travail et des personnes participantes.

L'association n'assume aucune responsabilité/aucun coût à cet égard.

Communication interne (**K**ommunikation nach innen)

- Les groupes de travail et les groupes de travail déterminent eux-mêmes leur communication interne. Il est recommandé d'utiliser des groupes de signalisation ; pour les informations techniques/factuelles, il est recommandé d'utiliser les e-mails.
- Chaque groupe dispose d'une OMA de contact qui reçoit et transmet les e-mails au groupe.
- Le comité directeur informe de manière irrégulière par le biais de la newsletter OMAktuell.

Communication externe (**K**ommunikation nach aussen)

- Notre site web suisse est notre principal moyen de communication. Il contient toutes les RG, toutes les AG, les principes, les actualités, les activités, les dates à venir, des références bibliographiques, etc.
- Les publications, interviews, etc. passent actuellement par la présidente. Pour toute demande, veuillez consulter le comité directeur.
- Les lettres personnelles telles que les lettres de lectrices, les commentaires et/ou les interviews spontanées ne doivent être publiées qu'en votre nom propre ou en ajoutant la mention « membre des OMAS GEGEN RECHTS Suisse ».
- Des lignes directrices concernant notre présence en tant que OMAS GEGEN RECHTS Suisse sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, etc. sont actuellement en cours d'élaboration dans un document séparé. Ces lignes directrices traitent également de la manière de gérer les attaques/agressions/discours de haine sur Internet dans l'espace numérique.
- Un groupe de travail avec une structure et des tâches clairement définies sera créé à cet effet.

ContactOMA (**K**ontaktOMA)

- Il est désigné par chaque groupe.
- Il reçoit une brève introduction de la part du comité directeur.
- Il est chargé d'accueillir et d'orienter les nouveaux membres au sein du groupe.
- Il accueille les nouveaux membres par e-mail avec un message de bienvenue, un bref aperçu de l'histoire du groupe, des informations sur son fonctionnement et des liens vers les groupes de signalisation.
- Il reçoit les e-mails que quelqu'un envoie directement à son groupe depuis le site web.
- Il décide de la suite à donner à ces e-mails.

Manifeste (**M**anifest)

Le manifeste fait partie des statuts et constitue en quelque sorte l'ADN des OMAS suisses. Il nous relie également aux OMAS d'Allemagne et d'Autriche.

MatérielOMA (**M**aterialOMA)

- Il est déterminé par chaque groupe.
- Il distribue le matériel aux OMAS.
- Il se procure le matériel auprès de l'association.
- Il gère la caisse du matériel du groupe régional (transmet les recettes à l'association OgR CH et fait le décompte avec le responsable financier. Pour cela, toutes les factures et tous les justificatifs doivent être gérés électroniquement.

Matronat (**M**atronat)

- Le Matronat est composé des matrones des groupes de travail, des matrones des groupes de travail et du comité directeur.
- Le Matronat est responsable de la mise en réseau (échange, coordination, information et discussion) des groupes de travail, des groupes de travail et du comité directeur.
- Le Matronat est un laboratoire d'idées de l'association.

Matrons (**M**atronen)

- Les matrons et, le cas échéant, leurs suppléantes sont désignés par chaque groupe de travail et groupe régional.
- Les membres du comité directeur sont d'office matrons.
- Les matrons assurent la mise en réseau, en particulier entre les régions et les groupes de travail au sein du matronat : ils établissent des contacts, signalent des points importants, publient les résultats et coordonnent le travail des groupes.

Netiquette (**N**ettiquette)

Une netiquette régissant les relations entre les membres, (par exemple dans les groupes de l'application Signal), est recommandée et peut être élaborée par les groupes eux-mêmes.

OMAktuell (**O**MAktuell)

OMAktuell est la newsletter irrégulière de l'association OMAS GEGEN RECHTS Schweiz.

Elle est publiée par le comité directeur.

Veuillez envoyer vos contributions au comité directeur.

Organigramme (**O**rganigramm)

L'organigramme est disponible sur le site web et fait partie intégrante des statuts.

Groupes régionaux (**R**egigruppen)

Les groupes régionaux collaborent si nécessaire avec d'autres groupes régionaux et groupes de travail ou se soutiennent mutuellement.

Les groupes régionaux désignent

- une matrone
- une OMA de contact
- une OMA chargée du matériel

Les groupes régionaux s'organisent eux-mêmes et peuvent publier leurs dates (par exemple, les tables rondes) et leurs apparitions sur le site web OMAS GEGEN RECHTS Suisse.

Gestion des agressions et de la haine (**Umgang mit Angriffen und Hass**)

- Agressions physiques directes contre OMAS GEGEN RECHTS (par exemple lors d'une manifestation ou d'une autre action) : nous recommandons de porter plainte. Nous vous soutenons dans cette démarche et essayons de vous fournir les coordonnées d'avocats.
- Gestion de la haine : nous signalons les attaques haineuses aux autorités compétentes et faisons appel à une aide professionnelle si nécessaire.

Comportement lors d'événements/manifestations (**Verhalten bei Veranstaltungen / Demos**)

- Nous déterminons parmi les OMAS participantes qui dirige, qui donne les instructions et quelles Omas veillent les unes sur les autres.
- Lors de l'événement, nous devons nous présenter en tant que groupe (et non individuellement) si nous voulons nous identifier comme OMAS GEGEN RECHTS.
- Nous apportons notre équipement et l'enfilons sur place, puis le retirons à la fin.
- Pendant la manifestation : nous restons ensemble en tant que groupe. Devise : la sécurité avant tout.
- Fin : si la manifestation s'enlise pendant très longtemps, qu'aucune fin n'est en vue ou que cela nous prend trop de temps, nous pouvons prendre congé.
- Devise : seulement tant que cela est judicieux et cohérent (et amusant).

Comité directeur (**Vorstand**)

Conformément à nos statuts, le comité directeur est chargé de toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à d'autres organes par les statuts ou par le droit impératif.

Il a notamment les tâches suivantes :

- a. Représentation de l'association à l'extérieur.
- b. Gestion des affaires courantes.
- c. Préparation et convocation de l'assemblée générale.
- d. Prise de décision concernant l'admission et l'exclusion de membres
- e. Gestion financière de l'association.

Le comité directeur de l'association OMAS GEGEN RECHTS, Suisse, est responsable du contenu. Les suggestions peuvent être envoyées à mail@omasgegenrechts.ch. Le comité directeur met à jour le document si nécessaire.

Mars 2026

Version en français, italien et anglais